

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/04/2010

Réception par le Prefet : 06/04/2010

Publication : 03/04/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-5-6-7

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

### CONTRAT DE TRANSACTION ENTRE LA COMMUNE DE STEINBACH ET LE DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° CG-2009-5-6-1 du 09/12/09 relative au budget primitif 2010 – Rivières, Lacs, Barrages, Milieux Humides et Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M) (C014),
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le protocole transactionnel joint en annexe,
- VU la délibération de la Commune de STEINBACH du 25/01/2010 approuvant le protocole transactionnel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'approuver le protocole transactionnel joint au rapport, permettant à la Commune de STEINBACH de reverser sa participation de 5 466.17 € au Département (imputation budgétaire sur le chapitre 45412, fonction 01, nature 4541201,
- autorise le Président à signer ce protocole transactionnel concernant les travaux réalisés par le Département en 2002 pour le compte de ladite Commune.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté